

RÈGLEMENT

ASSISES de L'AUDIOVISUEL

Festival Tv de Luchon

Compétition METAVERS/ NFT
« L'Univers fictionnel sans limite »
1 au 3 février 2023

Vos contacts :

Capucine Bodhuin, Chargée de la gestion de la Compétition « Univers Fictionnel sans limite »
capucine@festivaltvluchon.tv

Jérôme Oysel, Responsable des Partenariats et développements
jerome@festivaltvluchon.com + 33 6 76 72 90 22

Pierre Lespes, Responsable des accréditations du Festival TV de Luchon et des Assises de l'Audiovisuel
pierre@festivaltvluchon.com + 33 7 72 72 44 83

Axelle Correyeur, Responsable éditorial des Assises de l'Audiovisuel
axelle@festivaltvluchon.com

PRÉAMBULE : LES ASSISES de L'AUDIOVISUEL FESTIVAL TV DE LUCHON

Le **Festival TV de Luchon** a pour objet principal de promouvoir la création télévisuelle dans sa diversité et pour le plus grand nombre.

Les projections sont à la fois ouvertes au public comme aux professionnels.

Elles favorisent la médiatisation grâce aux événements organisés autour des équipes de films (comédiens...) ou des programmes (séances photos avec la presse, d'autographes avec le public, prise de parole en introduction des projections...).

Les **Assises de l'Audiovisuel** sont un moment d'échanges entre professionnels qui permettent d'identifier les tendances génératrices de valeur ajoutée économique et sociétale. En complément des ateliers et séminaires dédiés à enrichir le Livre Blanc fait de propositions à caractère réglementaire et opérationnel, de conférences, une nouvelle compétition BtoB est lancée cette année pour appréhender les meilleures exemples d'Innovation et de Créativité.

La Compétition : « **L'Univers fictionnel sans limite !** »

La compétition B to B a pour objectif de mettre en avant les dernières innovations techno, créatives, marketing et sociétales qui contribuent à la transformation économique du monde de l'audiovisuel...sous le prisme de « l'Univers fictionnel ». Elle permettra non seulement de faire découvrir et promouvoir les meilleurs cas existants, mais aussi d'investir le champ des possibles à l'Industrie de l'Audiovisuel en organisant un grand benchmark qui associe à la fois une nouvelle compétition appelée L'Univers fictionnel sans limite et les Assises de l'Audiovisuel.

ORGANISATION

Le Festival est organisé par une équipe réunissant des professionnels expérimentés ; alliant ainsi la connaissance des milieux professionnels de la télévision et du cinéma. Il reste très ancré dans le territoire.

Le Festival TV de Luchon - est produit par l'Union Francophone, association, dont la Ville de Luchon est partenaire. Pour se faire, L'UNION s'est attachée des services d'ICE France, spécialisée dans la production d'événements et disposant d'un réel savoir-faire dans le domaine de l'audiovisuel, des conférences et des compétitions.

Les Assises de l'Audiovisuel sont organisées par la Société ICE France



ARTICLE 1: CANDIDATURE A LA COMPETITION DES METAVERS

Les inscriptions des METAVERS pour la 25ème édition du Festival seront ouvertes dès le 10 novembre

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Concourent à la compétition les Metavers des secteurs suivants :

- Audiovisuel (TV, Cinéma)
- Art et Culture : lieu et patrimoine, voyage, galerie d'art et autres
- Musique
- Sport
- Education
- Jeux vidéo
- Marque

FRAIS D'INSCRIPTION D'UN PROGRAMME

Le montant de l'inscription est le suivant :

1. 1 Inscription : 290 € HT (348 € TTC)

Le règlement des frais doit être effectué par carte bancaire directement sur la plateforme lors de l'inscription.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Date limite de candidature (dossier complet & frais d'inscription acquittés) : 4 Janvier 2023

L'inscription des Metavers se fait en ligne sur la plateforme d'inscription : <https://competitionunion.awardsplatform.com>, en remplissant le formulaire en ligne.

Les éléments suivants doivent nous être envoyés via le formulaire sur la plateforme d'inscription :

- Le nom du Metavers.
- Le nombre de personnes attachées au projet.
- L'accessibilité au Metavers en précisant les supports possibles : PC-MAC, Mobile, VR.
- Une vidéo de 2 à 3 mn de présentation (obligatoire) en français pour les francophones, en anglais pour les autres nationalités.
- Un lien d'accès à la plateforme Metavers (si autorisé)
- Un descriptif du Metavers en 10 lignes, en français pour les francophones, en anglais pour les autres nationalités.

Tout dossier incomplet invalidera l'inscription du Metavers.

Une facture des frais d'inscription sera générée directement par la plateforme suite à l'inscription.

NB : Les Metavers sont inscrits par leur propriétaire-créateur.

La société ayant décidé d'inscrire le METAVERS, fera son affaire des autorisations lui permettant d'inscrire le projet en compétition.

Si un litige de quelconque nature devait apparaître au niveau des inscriptions et de leur autorisation,

celui-ci serait alors immédiatement retiré de la compétition et la personne ou la société ayant inscrit le Metavers s'engage à respecter cette mesure et à ne pas impliquer la société organisatrice des Assises de l'Audiovisuel et de cette compétition dans l'éventuel litige.

De façon générale, celui qui inscrit le Metavers déclare être détenteur de tous les droits nécessaires à son inscription et de pouvoir en conséquence autoriser sa diffusion dans le cadre des Assises de l'Audiovisuel, sans que la société organisatrice ne soit jamais ni recherchée ni inquiétée à cet égard.

Celui qui inscrit le Metavers garantit également et formellement la société organisatrice qu'aucun élément du projet ne saurait porter préjudice à quelque personne physique ou morale que ce soit et qu'il n'a introduit dans le projet aucune reproduction ou réminiscence susceptible de violer les droits des tiers et de donner lieu à des attaques pour plagiat et/ou contrefaçon et/ou violation de droits à l'image ou de troubler la participation du projet à la compétition. Il garantit la société organisatrice que le projet ne fait l'objet d'aucun litige et déclare qu'à sa connaissance, il ne viole ni ne contrefait aucun droit protégé d'un tiers.

Celui qui inscrit le projet garantit la société organisatrice contre toutes actions judiciaires liées à la participation du projet et à sa projection publique, et supportera seul les frais et les responsabilités d'un éventuel procès.

L'inscription d'un projet vaut autorisation de publication dans les outils de communication de l'évènement et sur tous supports de son choix, des extraits, photos, textes de présentation, interviews sonores, filmés ou publiés, biographies et filmographies relatifs au projet, fournis par l'ayant-droit dans son dossier de présentation et/ou acquis par les services de documentation du Festival ou des Assises de l'Audiovisuel.

ARTICLE 3 : COMPETITION & PALMARÈS

COMPETITION

Les projets de Metavers concourent pour un ou plusieurs prix attribués par le Jury qui récompensent les meilleurs univers. L'Organisation du Festival TV de Luchon - Assises de l'Audiovisuel se réserve le droit de décider des catégories finales en compétition en regroupant si nécessaire plusieurs catégories.

JURYS & PRIX

NB : dans le cas où l'un des membres du Jury aurait un lien direct ou indirect avec l'un des projets, celui-ci ne pourrait pas prendre part au vote concernant ce projet.

Le Jury Metavers est composé de l'ensemble des professionnels accrédités aux Assises de l'Audiovisuel, ils sont réunis dans le cadre d'une Académie de circonstances et ne peuvent voter pour leur projet. Sous l'autorité de son Président, le Jury statue à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, la voix du Président du jury, personnalité reconnue dans le milieu, devient décisive.

Ce Jury des Assises de l'Audiovisuel décerne les prix suivants :

- Prix Entertainment pour l'audiovisuel (TV, Cinéma...),
- Prix Art et Culture : lieu et patrimoine, voyage, galerie d'art et autres,
- Prix Entertainment pour la Musique,
- Prix Sport,
- Prix Education,
- Prix Jeux et Metavers
- Prix Marque et Metavers,
- Prix Intérêt Général

- Coup de cœur du Jury
- Grand Prix

Chaque prix est éligible au parrainage et/ou à la dotation par un partenaire ou une institution.
L'Organisation des Assises de l'Audiovisuel se réserve le droit de modifier ces listes de prix.
Les choix du jury et du public ne peuvent donner lieu à recours.
Les palmarès sont dévoilés lors de la cérémonie de remise des prix du vendredi 3 février 2023.

ARTICLE 4: PROJECTIONS, PITCH et VISIONNAGE.

MODALITÉS

Les candidats accrédités aux Assises de l'Audiovisuel pourront assister aux pitches de l'ensemble des projets Metavers concourants, ils prendront la parole pour soutenir leur candidature en présentiel.

La soutenance peut également s'effectuer en Visio.
Les frais de soutenance en visio s'élèvent à 100 euros

Pour s'accréditer ou s'inscrire à la visio :
<https://site.evenium.net/assises-audiovisuel-luchon/>

La durée de la soutenance est de 7 minutes.

ACCÈS AUX SALLES DE PROJECTION ou DE SEMINAIRE

Accréditations : Les personnes accréditées ont un accès privilégié et prioritaire aux Assises et sont membres du Jury/Académie, qui statuera sur les prix.

ARTICLE 5 : CLAUSE FINALE

La participation à l'édition 2023 aux Assises de l'Audiovisuel, au titre de professionnel, de membre de la presse ou à tout autre titre, vaut acceptation sans réserve et application du présent règlement. Tout litige non résolu à l'amiable dépendra de la compétence du tribunal de Paris.

La direction du Festival et des Assises de l'Audiovisuel statue, autant que de besoin est, sur les points qui n'auraient pas été envisagés dans le présent règlement.

Vos contacts :

2. Jérôme Oysel, Responsable des Partenariats et développements
jerome@festivalvluchon.com + 33 6 76 72 90 22

3. Capucine Bodhuin, Chargée de la gestion de la Compétition « Univers Fictionnel sans limite »
capucine@festivalvluchon.tv

Paris, le 4 novembre 2022